

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU  
RAPPORT DU TRIBUNAL CANADIEN DES IMPORTATIONS  
RELATIVEMENT AUX IMPORTATIONS D'ACIER ORDINAIRE  
LE 15 JUILLET 1986

Le rapport fait remarquer que la consommation mondiale d'acier n'a pas augmenté de façon considérable au cours des dix dernières années. La capacité mondiale a dépassé de loin la production pendant toute cette période. En outre, on s'attend à ce que cette surcapacité continue de dominer le marché mondial de l'acier pendant de nombreuses années. En revanche, les exportations deviennent plus difficiles à cause de la montée visible des mesures protectionnistes destinées à isoler les marchés nationaux. Celles-ci comprennent, entre autres, les limitations volontaires des exportations, les contingents, les enquêtes antidumping et les enquêtes en matière de droits compensateurs, les accords de licence et les contrôles, les subventions aux exportations, les barrières administratives en matière douanière, les incitations aux investissements internes et les déductions fiscales, les règles concernant la publicité, les primes et les accords exclusifs d'approvisionnement.

L'industrie canadienne de l'acier doit faire face à des problèmes semblables à ceux de ses concurrents internationaux, particulièrement:

- stagnation ou diminution de la demande intérieure d'acier;
- offre internationale excédentaire;
- diminution de la compétitivité par rapport à certains fournisseurs des pays en développement qui utilisent des techniques modernes;
- multitude d'obstacles au commerce international de l'acier;
- aide considérable des gouvernements aux producteurs de la plupart des pays en développement et de certains pays de l'Europe de l'Ouest;